

## SERVICE DES ÉTABLISSEMENTS ET DES ÉLÈVES

Nancy, le 28 avril 2023

Affaire suivie par :  
Anne CHARLIER SIGRIST  
Bureau Vie scolaire 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés  
Tél : 03.83.93.56.19.  
Mél : [anne.charlier@ac-nancy-metz.fr](mailto:anne.charlier@ac-nancy-metz.fr)

9 rue des Brice  
Rond Point Marguerite de Lorraine  
CO 30013  
54035 NANCY CEDEX

Le Directeur Académique des services de  
l'Éducation nationale de Meurthe-et-Moselle

Aux parents d'élèves

Madame, Monsieur,

Votre enfant peut bénéficier ou a bénéficié d'un cours en arabe, italien, portugais ou turc dans le cadre des enseignements internationaux de langues étrangère (EILE) en 2022-2023, il peut suivre ou poursuivre cet enseignement en 2023-2024.

Ces enseignements sont proposés, en plus des 24 heures obligatoires, à raison d'une heure trente hebdomadaire. Ils sont ouverts aux élèves volontaires, quels que soient leur origine, leur nationalité et leur niveau linguistique de départ. Ils s'ajoutent à l'apprentissage de la première langue vivante étrangère débuté en classe de cours préparatoire (CP). Ils peuvent avoir lieu dans une école différente de celle où votre enfant est scolarisé. Les cours peuvent regrouper des enfants de différents âges, voire de différentes écoles.

Les programmes d'enseignement de chaque langue sont élaborés par la France en partenariat avec les pays partenaires. Ils visent à faire acquérir aux élèves un niveau leur permettant de comprendre et d'utiliser essentiellement à l'oral des expressions et des phrases simples dans la langue choisie.

Les résultats obtenus par votre enfant dans cet enseignement seront inscrits dans son livret scolaire afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Si vous souhaitez que votre enfant suive ou poursuive son parcours en langue arabe, italienne, portugaise ou turque durant l'année scolaire 2023-2024, il convient de renseigner le formulaire d'inscription joint à ce courrier et le remettre à la directrice ou au directeur de l'école de votre enfant avant le 12 mai 2023.

L'éventuelle ouverture du cours, le lieu d'implantation et l'horaire vous seront confirmés au moment de la rentrée scolaire. Cette ouverture dépend du nombre de demandes et de la possibilité pour le pays partenaire du dispositif de mettre un enseignant à disposition.

Si le cours que vous avez sollicité est ouvert, vous vous engagez à ce que votre enfant soit assidu et respecte les horaires et le fonctionnement jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Je vous remercie de l'attention que vous avez portée à la lecture de cette information et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Signé

Emmanuel BOUREL